

Compte rendu de la rencontre du 23 octobre 2002

Thème : La coordination et la mise en réseau des Contrats Educatifs
Locaux, des projets éducatifs locaux

Sujet :

1. Compte-rendu du travail d'enquête sur les Projets Educatifs Locaux du Pays du Val d'Adour réalisée par les stagiaires animateurs en formation au Foyer des Jeunes Travailleurs.
2. Echanges avec les membres de la commission sport culture et tourisme pour l'identification de l'offre de loisirs du Val d'Adour.

Excusés : Christian Bourbon, Françoise Harf, Chantal Vacher, Magali Asté, Ginette Deffes

Etaient présents :

NAVA ROSE	Adjointe au maire Lahitte Toupière
PONNAU JEAN	Maire Vidouze
BROUSTE NI COLE	Communauté des communes de Lembeye
MOREL DANI ELE	Elue, responsable CL de Simacourbe
SIRVEN NI COLE	DSD 65, circonscription de Vic Bigorre
BARRERE J. JACQUES	Mouvement Rural de la Jeunesse Catholique Maubourguet
VAN HOVE ROBERT	Mairie de Riscle
DESPAUX ANGE	Parent d'élève, Plaisance du Gers
DUTAUT RENE	Conseiller municipal Sombrun
MARCHAND ANNI E	Collège de Riscle
FONTAN SABI NE	Association Sportive et Culturelle d'Artagnan
MORELLE CEDRI C	Association Sportive et Culturelle d'Artagnan
BARATAUT PHI LI PPE	Mairie d'Aignan
BENOI T FRANCOI SE	Conseillère pédagogique sport, DDJS 65
MURAT CAROLE	Conseillère pédagogique éducation populaire et jeunesse DDJS 65
CATHALA ROSEMONDE	Responsable commission tourisme, culture et sports, Maubourguet
GUILBAUD ARI ELLE	Responsable périscolaire Centre de Loisirs Maubourguet
COUSTAU BEATRICE	Coordonnatrice CEL Maubourguet
REYNAUD JOELLE	FRANCAS Gers
KNOLL HELENE	Association SOLEIL 65 Lascazères

Présentation des résultats de l'enquête des stagiaires

(le document entier sera mis en ligne sur le site)

Les objectifs de ce travail d'enquête sont :

1. Faire un état des lieux des Projets éducatifs locaux du territoire,
2. Vérifier l'intérêt d'une mise en réseau des acteurs de ces projets,
3. Faire émerger les attentes des acteurs par rapport à cette mise en réseau
4. Evaluer si la commission qui travaille sur ce thème fait des propositions pertinentes.
5. Mobiliser les acteurs CEL afin qu'ils participent activement aux travaux de la commission
6. Faire des propositions pour la suite à donner aux travaux de la commission.

Il existe 6 Contrats Educatifs Locaux sur le Pays à ce jour :

65 : 3 CEL en phase d'évaluation et de renouvellement.

Vic en Bigorre, Maubourguet et Communauté des Communes Les Castels

32 : 3 CEL dont 1CEL renouvelé, 1 CEL contractualisé en O2, 1 CEL en cours
Aignan, Communauté des Communes Marciac et Vallons, Communauté des
Communes des Monts et Vallées de l'Adour.

64 : Une expérimentation de CEL a échoué sur la question de la semaine en 4
jours. Canton de Lembeye,

Trois projets éducatifs locaux ont également été identifiés :

65 : 2 projets en cours : SI VOS Vilasom (Vidouze, Lahitte, Sombrun), Artagnan

32 : 1 projet qui s'intègre dans le CEL de la Communauté des communes : Ju Belloc

64 : Un CETL (contrat éducatif local et contrat temps libre joints) est en cours
d'étude. Simacourbe.

Les stagiaires ont interviewé 23 personnes dont :

2 responsables départementaux des CEL JS,
1 technicien de la CAF 65,
7 élus,
les 6 coordonnateurs des 6 CEL du Pays,
4 directrices de Centres de Loisirs dont les actions sont liés aux CEL ou à un
Projet éducatif local,
2 responsables associatifs porteurs de projets éducatifs locaux,
la référente de la commission Education Enfance Jeunesse du Conseil de
Développement
l'animateur du Conseil de Développement Local.
(si l'addition ne correspond pas au nombre de personnes interviewées c'est tout
simplement parce que certains d'entre eux cumulent plusieurs fonctions)

Ils ont également organisé un débat qui a permis de recueillir l'avis de :

1 permanente d'une association départementale d'éducation populaire, Les
Francas du Gers,
1 membre du collège des citoyens du Conseil de Développement Local,
1 responsable associatif impliqué dans un projet éducatif local
3 coordonnateurs CEL du Pays.

Les attentes et besoins exprimés lors des interviews et lors du débat :

**1/ Accompagnement technique nécessaire pour les porteurs de projets élus,
coordonnateurs :**

- ◇ Information et formation pour la constitution des dossiers, le suivi des actions et leur évaluation.
- ◇ Information et formation sur les différentes formes de contractualisation : contrats CAF, CEL, ...
- ◇ Information et formation sur les structures d'accueil des enfants CLSH, CLAE, ...
- ◇ Appuis technique dans la mise en place d'une méthodologie de diagnostic participatif et l'animation des comités de pilotage.

2/ Besoin de formation des animateurs et des bénévoles impliqués dans les projets

3/ Besoins de personnels qualifiés dans les domaines culturels et sportifs

(personnel permanent ou occasionnel)

4/ Stabilisation et pérennisation des emplois dans le domaine de l'animation.

(inquiétude liée à la diminution des emplois aidés)

5/ Besoin de reconnaissance des actions éducatives développées dans les CEL

et revalorisation des compétences des animateurs.

6/ Améliorer la connaissance de l'existant dans le domaine de l'animation socio éducatif et sportive sur le pays.

7/ Problème d'isolement et de transport

8/ Mutualisation de moyens et d'outils pédagogiques.

Des craintes ont également été développées :

1/ Comment compenser le déficit lié à la suppression des emplois aidés (CES et emplois jeunes, limitation pour le recrutement de CEC) ?

2/ Que va devenir la politique nationale des Contrats Educatifs Locaux ?

3/ Comment garantir l'esprit « démocratie participative » à laquelle est très attachée le Conseil de Développement et développer les moyens d'une véritable politique enfance jeunesse sur le territoire ?

<p style="text-align: center;">Débat sur les propositions de la commission</p>

La commission propose un dispositif qui pourrait apporter des réponses à la plupart des questions et des attentes exprimées lors des interviews : (cf compte rendu de la réunion du 26 juin 02)

- 1. Création d'un comité technique de pilotage**
- 2. Création d'un poste de coordonnateur des Projets Educatifs Locaux du Pays du Val d'Adour**
- 3. Création d'un label Val d'Adour**
- 4. Création d'un pôle de compétences**
- 5. Pistes pour des projets transversaux à l'échelle du Pays**

Les points 1.2 et 4 sont adoptés unanimement par les membres présents lors de cette commission.

Le point sur la création d'un « label Projet éducatif Val d'Adour » a fait l'objet d'un long débat qui n'a pas pu être tranché.

La décision de création d'un label est donc reportée à une prochaine rencontre.

Quelques éléments du débat :

Tout ce qui concerne l'accueil périscolaire et extra scolaire est actuellement laissé au libre arbitre des collectivités locales et du secteur associatif.

L'engagement de l'Etat par le biais du dispositif CEL est nécessaire mais pas suffisant pour répondre à l'esprit de la loi et permettre de développer des projets de qualité. L'engagement dans les contrats de la Caisse d'Allocation Familiale s'avère indispensable ainsi qu'une forte implication des collectivités. Un « coup de pouce » du Pays aux projets qui correspondent aux valeurs fondatrices du Pays permettrait d'apporter une « plus value » au territoire.

<p>Arguments en faveur du label « Projet Educatif Val d'Adour »</p>	<p>Arguments contre le projet de labellisation</p>
<p>Encourager réellement et concrètement les collectivités qui veulent développer un projet éducatif local sur leur territoire.</p>	<p>Ajouter un dispositif local à un dispositif national déjà existant</p>
<p>Donner l'accès à des financements complémentaires nécessaires à la réalisation des PEL qu'ils fassent ou pas l'objet d'un contrat.</p>	<p>Encourager le désengagement de l'Etat dans le domaine de l'éducation en l'anticipant.</p>
<p>Garantir la mise en œuvre d'une forme de démocratie participative sur le territoire pour traiter des questions enfance jeunesse.</p>	<p>Ces garanties sont contenues dans le texte de la loi concernant les CEL. Leur application n'a pas été exemplaire sur la première génération des CEL qui ont « essuyé les plâtres » La deuxième génération devrait être mieux conduite.</p>
<p>Donner un outil supplémentaire pour appuyer des décisions locales qui répondent aux caractéristiques du territoire (isolement, petites collectivités dispersées, volonté de développer des micros projets) et qui ne sont pas toujours perçues par les administrations départementales.</p>	<p>La décision concernant la pertinence territoriale appartenant au comité de pilotage local et s'appuyant sur le diagnostic, l'inquiétude concernant l'acceptation des « petits projets » n'a pas lieu d'être.</p>
<p>Les CEL ne concernent pas, à priori les temps scolaires mais l'organisation des temps péri et extra scolaires, donc pas les contenus de l'enseignement.</p>	<p>A terme, encourager une décentralisation de l'enseignement peut aller à l'encontre de l'égalité des chances de chaque enfant sur le territoire national.</p>

Le pole de compétences

La commission souscrit complètement à l'idée du renforcement et de la valorisation des potentialités actuelles du territoire pour constituer ce pole de compétences.

Informations de la commission sport, culture et tourisme :

1. Un travail de repérage est entrepris par la commission sport culture et tourisme. Des données sont disponibles dans les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports, notamment dans les services « Profession sports » (associations destinées à favoriser le développement de la professionnalisation des animateurs sportifs et socio éducatifs.) et fichiers DDJS concernant les associations et animateurs sportifs
2. Un travail d'étude concernant les ressources culturelles du Pays est en cours. Il est porté par la Communauté de Communes Marciac et Vallon et mené par madame Sylvie Courralet (06 08 00 32 47). Il porte sur les personnes ressources isolées (artistes, créateurs,...) ainsi que sur les associations dont l'objet est le développement culturel .
3. La commission culture, sport et tourisme s'est rapprochée de l'élu GIP qui a en charge la commission semblable au sein du GIP (Monsieur Guillaumon, maire de Marciac) Il a clairement annoncé que le Pays n'a pas prévu de crédit particulier pour le sport.
4. Trois priorités ont été retenues pour le développement culturel du Val d'Adour dans le programme d'actions : Musique (Marciac), Théâtre, et, le troisième thème reste à définir.

Préconisation de la commission :

La création et large diffusion d'un guide/annuaire des ressources du Pays pour les pratiques culturelle, sportive et socio éducative.

Les projets transversaux

La commission souhaite qu'un travail d'évaluation des besoins des parents puisse être fait afin d'orienter les projets autour de sujets importants et délicats que sont le soutien à la parentalité et l'accompagnement à la scolarité.

Ce travail devrait s'appuyer sur :

- ◇ une réelle mobilisation des parents,
- ◇ la mise en place de moyens permettant leur expression et la prise en compte de cette expression,

COMMISSION DE TRAVAIL EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE

- ◇ les structures d'accueil des loisirs que sont les CLSH, les crèches, et autres lieux d'accueil collectif des enfants et des jeunes à condition d'avoir du personnel formé et qualifié, de travailler en réseau avec les travailleurs sociaux.
- ◇ la formation d'animateurs et de bénévoles.

Des organismes et des programmes nationaux pourraient également accompagner un projet de cette nature :

- ◇ programme national de lutte contre l'illettrisme avec une revalorisation du rôle social de la lecture,
- ◇ le CEFI SEM, organisme interne à l'éducation nationale.

Une question concernant l'accompagnement scolaire des gens du voyage présents sur notre territoire a été posée en fin de séance.